

Lyon

Assises : triple acquittement dans l'affaire Bellakehal

Mehdi Bellakehal aura échoué dans son œuvre de vengeance. Celui qu'il avait désigné comme étant le meurtrier de son frère tué à Vaulx-en-Velin en 2020 a été acquitté par la cour d'assises du Rhône ce jeudi. Les deux autres accusés ont également été reconnus comme non coupables.

« Un témoin a dit qu'il y avait 40 000 versions de la mort d'Ali Bellakehal. Moi, je ne sais pas. Je m'en remets à la sagesse de votre cour ».

Le mot « acquittement » n'est jamais prononcé par Eric Mazaud, l'avocat général mais c'est la conclusion logique de son réquisitoire dans l'affaire du meurtre d'Ali Bellakehal et de la tentative de meurtre sur son frère Mehdi dans la nuit du 6 au 7 juin 2020, à Vaulx-en-Velin.

D'entrée, ce jeudi matin, Eric Mazaud avait prévenu : il n'entendait pas soutenir l'accusation. Il l'avoue : c'est une première pour lui dans un dossier de criminalité organisé d'autant que les charges lui paraissent suffisantes à la lecture du dossier.

Mais les quatre jours de procès conduit par le président Raphaël Vincent l'ont amené à douter de la culpabilité des trois hommes qu'il avait en face de lui : rien ne vient confirmer leur participation aux faits.



Eric Mazaud, avocat général : « Mehdi Bellakehal est tout dans ce dossier, mais beaucoup de ses déclarations sont insatisfaisantes ». Il n'a pas requis de peine contre les trois accusés. Photo archives Norbert Grisay

Après trois heures de délibéré, la cour et les jurés ont conclu dans le même sens. Nabil Boudjemline, Abdelhak Chouchène et Yosri Dahman (poursuivi pour un délit) ont été acquittés.

Une victime au cœur du dossier

Mehdi Bellakehal aura donc échoué dans sa soif de vengeance. C'est de lui que sont venues en 2020 les accusations.

Au cœur de ce dossier, en tant que victime d'abord, puis « détective à l'ancienne » déterminé à se faire justice en cognant à tout-va, il aura contribué à le construire, page après page, mais son château de cartes s'est écroulé.

Surpris par le réquisitoire de l'avocat général, les quatre avocats de la défense se sont engouffrés dans la brèche grande ouverte par l'accusation qui n'accusait plus personne. « Ce

dossier est bâti sur du sable », a attaqué Audrey Degoutin, du barreau de Marseille, voix de Abdelhak Chouchène, accusé d'avoir fait un signe au second tireur : « Oui, c'est le neveu de Moussa Boudjemline mais le lien familial ne peut être à lui seul un mobile. »

« Ce dossier est une écoute aveugle des déclarations d'un homme ! Sur les deux scènes de crime, le niveau de preuves matérielles est égal à zéro », a

embrayé Amar Bouaou, avocat de Nabil Boudjemline avec Hugues Vigier. Dans une défense musclée et théâtrale, les deux pénalistes du barreau de Paris ont uni leurs efforts pour convaincre les jurés de l'innocence de leur client.

« Ali était tout pour lui »

La bataille était perdue d'avance pour la partie civile qui a dû porter seule l'accusation. « C'est Mehdi Bellakehal qu'on voulait achever ce soir-là, c'est lui qui devait mourir ! », a lancé Julie André, indignée qu'on fasse un faux procès à son client. Avec Sylvain Cormier, elle a souligné le comportement de deux des accusés : « La cavale après un crime de sang, ce ne peut être un hasard. »

Sur son banc, le rescapé de la fratrie a le regard fixe. Sylvain Cormier se fait son porte-parole : « Ali était tout pour lui, c'était la cathédrale de la famille. Il y a des victimes qui sont le mouton noir du corps social. Mehdi Bellakehal doit se défendre de son passé, de ce qu'il est. Ce n'est pas un Machiavel. »

Ce procès achevé, une parenthèse se referme dans le parcours du Vaudais qui sera de retour aux assises en mars 2024, cette fois en tant qu'accusé.

● Annie Demontfaucou

Lyon

Laëtitia Boujard, en quête d'un logement avec sa fille d'un mois : « On nous dit qu'il n'y a pas de place »

Une manifestation a eu lieu ce 30 novembre devant le siège de la Métropole de Lyon pour alerter sur la situation de plusieurs mères sans domicile fixe, notamment une qui passait sa dernière nuit à l'hôtel le soir même.

Le long du siège de la Métropole, ce 30 novembre en début d'après-midi, quelques dizaines de manifestants réclament au Grand Lyon de trouver une solution pour des mères sans domicile fixe. Banderole, pancartes, et au milieu du groupe, des poussettes, dont celle qui protège la fille de Laëtitia Boujard du mauvais temps. L'enfant a tout juste un mois, elle est née le 26 octobre, « un peu avant le terme ».

Sa mère, 41 ans, est venue l'an passé à Lyon, depuis Orléans, car elle venait de rencontrer celui qui deviendra le père. Elle trouve un emploi d'auxiliaire de



Laëtitia Boujard et sa fille en poussette, le 30 novembre 2023, devant le siège de la Métropole de Lyon. Photo Olivier Philippe

vie en septembre 2022, et s'installe dans le squat de la Maison Sans Souci, dans le 8^e arrondis-

sement.

Quand le site est évacué par la police en juin, Laëtitia perd son

emploi, elle ne peut plus l'assumer, explique-t-elle, et à cet instant, elle est enceinte de cinq mois. Aussi la Métropole de Lyon lui finance-t-elle une chambre à l'hôtel Le Lumière, jusqu'au terme de la grossesse, puis pendant un mois après la naissance de l'enfant.

Cette fin de prise en charge est arrivée, fixée au 1^{er} décembre au matin. « Je ne sais pas comment je fais à partir de demain », explique Laëtitia Boujard, la préfecture lui « dit qu'il n'y a pas de place ».

« Il ne me reste qu'à attendre »

C'est pourquoi elle est venue devant la Métropole ce 30 novembre, soutenue par plusieurs collectifs de droit au logement.

Deux autres mères, hébergées dans le CCVA de Villeurbanne, l'ont accompagnée, et une délégation de la Métropole a reçu les trois femmes, et les poussettes

avec. Sans avancée, si ce n'est une promesse de relance auprès de la préfecture, censée être l'interlocutrice dans les cas d'hébergement d'urgence.

Le cabinet de Bruno Bernard, président du Grand Lyon, souligne que la collectivité, consciente « des situations dramatiques de ces trois femmes », les prenait jusqu'à présent « en charge dans un cadre hors compétence, pour pallier la défaillance de l'État ».

« 2 500 personnes sont hébergées par la Métropole, dont 850 enfants, alors que 30 % d'entre elles ne relèvent pas de notre champ. Nous sommes la seule collectivité de France à aller sur ce terrain », justifie la Métropole. Contactée, la préfecture du Rhône n'a pas donné suite. « Il ne me reste qu'à attendre », souffle Laëtitia Boujard à la sortie de la réunion, avant de rejoindre son hôtel pour une dernière nuit.

● O.P.